

## Synthèse des mesures « PME-TPE »

### Diagnostic

- Sur 2.700.000 entreprises en France, seules 5.000 comptent plus de 250 salariés.
- Les PME emploient 75% des salariés du secteur privé et représentent 81% des entreprises françaises.
- Elles constituent donc un enjeu majeur pour la compétitivité et pour l'emploi.
- Par rapport à ses partenaires, la France manque d'entreprises dynamiques de taille intermédiaire, c'est-à-dire entre 250 et 1.000 salariés : les « gazelles ».
- Plusieurs freins expliquent ce retard : (1) une trésorerie difficile, du fait de délais de paiement anormalement longs et de difficultés à trouver des financements ; (2) une gestion rendue compliquée par l'environnement administratif, juridique, fiscal et social ; (3) une difficulté à définir une stratégie d'innovation et d'exportation.

### 1. Imposer le paiement à 30 jours des PME par la loi ou par une ordonnance en interdisant de le répercuter sur les prix

Cette mesure est absolument prioritaire : les retards de paiement sont à l'origine de 40% des défaillances de PME.

✎ Mettre en œuvre le paiement à date pour les fournisseurs de l'Etat en se fixant un objectif de moins de 30 jours à compter de la date de livraison pour les PME.

✎ Rendre obligatoire, par la loi ou par une ordonnance, le paiement à date pour les grands groupes en faveur des PME.

✎ Assurer le remboursement sous 10 jours de la TVA aux PME, en appliquant à l'administration fiscale et aux entreprises des mêmes pénalités systématiques, automatiques, et identiques (5% de la somme + 0,4% par mois de retard).

### 2. Simplifier l'environnement administratif et fiscal des PME

#### 2.1 Construire un guichet internet unique et une agence de conseil et d'expertise

✎ Créer un guichet unique en ligne. Celui-ci simplifiera la création et la gestion d'entreprise. Il permettra également d'accélérer l'entrée dans le monde entrepreneurial de publics déjà disposés à utiliser internet.

✎ Créer, à titre expérimental, une agence similaire au *Small Business Service* britannique. Cette agence regroupera un tiers des contrôleurs des impôts et de ceux de l'URSSAF, ainsi que les autres services, comités afin de conseiller et d'aider les entreprises de moins de 30 salariés dans leur développement. Cette agence sera également chargée de conseiller les créateurs d'entreprise sur les dispositifs publics destinés à les soutenir.

#### 2.2 Alléger le régime fiscal et social des TPE, afin de leur permettre ainsi de grandir

✎ Simplifier le régime de la micro-entreprise : toute entreprise dont le chiffre d'affaire est inférieur à 25.000 euros sera dispensée de tout impôt sur les sociétés et de tout paiement de charges sociales ses 3 premières années d'exercice. Cette dispense s'appliquera au créateur de l'entreprise mais aussi au premier employé s'il a moins de 25 ans.

#### 2.3 Faciliter l'accès aux marchés publics

En France, le montant des marchés notifiés en 2006 s'élève à plus de 35 milliards d'euros. Dans l'Union européenne, il est estimé à 1 500 milliards d'euros, soit 16 % du PIB.

- ✎ Etendre l'obligation de publication de la liste des marchés attribués aux PME chaque année, faite aujourd'hui aux seules collectivités locales, à l'ensemble des collectivités publiques et parapubliques, en France et dans l'UE.
- ✎ Organiser l'ensemble des procédures d'appel d'offres sur internet, réponses incluses.
- ✎ Autoriser les acheteurs à réserver aux PME innovantes les marchés publics d'un montant inférieur à 135.000 €.
- ✎ Encourager les candidatures de groupements de PME, afin de recréer une concurrence face aux plus grands groupes.

### **3. Faciliter l'accès des PME/TPE aux fonds propres**

#### **3.1 Libérer tout le potentiel d'Alternext**

- ✎ Alléger à la marge les contraintes d'accès sur Alternext, notamment les contraintes comptables (2 années de compte) et de flottant minimum.
- ✎ Déduire les frais de mise en marché des entreprises cotées sur Alternext.
- ✎ Créer au niveau des bourses européennes des actifs homogènes et identifiables par les investisseurs, afin d'augmenter la profondeur de marché.
- ✎ Simplifier les exigences réglementaires sur les compartiments B et C de l'Eurolist.

#### **3.2 Attirer l'épargne vers les PME**

- ✎ Regrouper les offres fiscales destinées aux PME. Cela implique notamment deux choses : (1) établir une définition unique de la PME et de la jeune entreprise ; (2) unifier le régime fiscal des Sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (SUIR) et des Jeunes entreprises innovantes (JEI).
- ✎ Assouplir et simplifier les délais et quotas d'investissement des fonds de capital investissement.
- ✎ Créer un statut de société « *Business Angels* », libérée de toute contrainte de détention ou d'investissement et exonérée à 100% de l'ISF.
- ✎ Développer les fonds de fonds.

### **4. Faciliter l'accès des PME/TPE au crédit**

#### **4.1 Développer le microcrédit et l'e-commerce**

L'objectif est de libérer le potentiel du secteur du microcrédit, en tant que pourvoyeur rapide et efficace de financements, et de profiter pleinement des opportunités de croissance ouvertes par l'e-commerce. L'ouverture d'une activité sera ainsi accessible et pratiquement par le plus grand nombre.

#### **4.2 Faciliter le crédit bancaire**

✎ Revoir le droit des faillites : renforcer la valeur des sûretés réelles (« *secured creditors* ») en renforçant leur priorité au détriment notamment des super-privilèges du fisc et de l'Agence de garantie des salaires (AGS) ; accompagner la diminution de ces super-privilèges par des compensations publiques.

#### **4.3 Assurer la transparence des pratiques bancaires**

Un système d'émulation positive doit ainsi se mettre en place entre les institutions bancaires.